



comment obtenir un droits de garde pour mon fils

Par **didine_roxane**, le **23/01/2011 à 18:39**

bonjour, mon conjoint a un enfant qu il a pas vu depuis 3 a et demui, sa mere refuse de lui donner, elle dit mm maintenant qu il est pas son fils, hors il a reconnu a sa naissance et pour lui c son fils . il aimerait l avoir en garde 1 week end sur 2 et la moitie des vacances . l enfnts ne sait pas que c est lui son pere, il croit que c est la personne avec qui il a grandi et qui ne vis plus avec sa mere aujourd hui et n on plus aucun lien ensemble .
pouvez vous m expliquer les demarches a faire pour qu il puisse rattrapper le tps perdu avec son fils . et comment ca va se passer sachant que l enfnts ne sais pas qu il est son pere .il a 4 a . il l a revu une fois, sans dire qu il etait son papa pour ne pas le perturber . aidez nous merci .

Par **Laure11**, le **23/01/2011 à 19:03**

Je suppose que le Juge aux Affaires Familiales n'a jamais été saisi !

Votre conjoint (vous êtes mariés ? sinon ce n'est pas votre conjoint) n'est jamais intervenu auprès de la gendarmerie ou police pour déposer une plainte contre la mère ?

Votre conjoint (?) a t'il versé tous les mois une pension alimentaire à son fils ?

Il faut faire une requête en courrier recommandé AR auprès du JAF, un avocat n'est pas obligatoire , mais j'ai l'impression que votre conjoint va en avoir besoin.